

# EDITION 2 - FESTIVAL DE LA PHOTO AJACCIO Septembre 2019

## APPEL A CANDIDATURE

**La ville d'Ajaccio lance un appel à candidature auprès des photographes.**

Nous attendons d'eux un travail d'auteur, qu'ils s'inscrivent dans une démarche artistique ou bien documentaire sur des points de vue divers : art, social, politique, culture, géographie (en Corse ou de par le monde), nature, environnement... directement liés à l'eau, thème de l'édition 2019.

L'eau dans tous ses états : solide (glace, neige...), liquide, et gazeuse (brouillard, nuage).

Mais aussi dans tous ses états économiques et environnementaux...

**L'imagination doit être au pouvoir !!**

Cet appel à candidature est ouvert à tous les photographes professionnels ou amateurs.

Les photographies qui seront sélectionnées sont destinées à faire partie de plusieurs expositions réparties dans la ville.

Le photographe déclare détenir les droits de copyright des visuels concernés et les autorisations de droits à l'image des personnes photographiées.

Il n'y a pas de frais de candidature.

**Date limite de dépôt des dossiers: 31 mai 2019**

Toutes les informations sont disponibles en téléchargement aux adresses suivantes :  
<https://espace-diamant.ajaccio.fr/> ; <https://www.ajaccio.fr/>

Plus d'informations : [l.giacobbi@ville-ajaccio.fr](mailto:l.giacobbi@ville-ajaccio.fr) - Contact : [dac@ville-ajaccio.fr](mailto:dac@ville-ajaccio.fr)

## LE FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE, C'EST QUOI ?

L'art au service de l'écologie

- Un événement culturel de qualité et gratuit.
- Une volonté de soutenir et de promouvoir les photographes
- Une démarche engagée en faveur de la protection de l'environnement
- Des sensibilités, des regards différents.
- Des expositions en intérieur et surtout en extérieur, installées dans des lieux de passage (place du Diamant, grille de la Préfecture, grille de la Collectivité de Corse...)
- Et aussi, des temps forts : ateliers pédagogiques, stages photographiques, conférences, visites, rencontres avec les auteurs photographes, projections...

# Festival de la photographie

## CONVENTION PHOTOGRAPHE

---

Il est convenu ce qui suit :

Entre les soussignés :

**La ville d'Ajaccio**, organisatrice du festival de la photographie

Adresse postale : Hotel de ville - BP314 - 20304 AJACCIO cedex

Téléphone : +33 (0)4 95 51 52 53 [www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr)

---

### Et Le photographe

Nom et prénom :

Nationalité :

Adresse postale :

Adresse mail :

Site internet (si existant):

Numéro de téléphone:

---

### Sélection des expositions :

Pour l'édition 2019, un jury constitué de professionnels mis en place par la direction de la culture de la Ville d'Ajaccio sélectionnera au minimum **5 projets** parmi les dossiers reçus et complets.

Le jury se réunira courant du mois de juin 2019

**Pour participer, envoyez votre dossier par l'intermédiaire d'un site dédié à l'envoi de fichiers volumineux (WeTransfer, Dropbox,...) ou par zip, à notre adresse mail dédiée : [l.giacobbi@ville-ajaccio.fr](mailto:l.giacobbi@ville-ajaccio.fr)**

Ce dossier devra nous parvenir au plus tard le **31 mai 2019**.

### Thématique :

Votre série photographique devra répondre à la thématique du festival pour lequel vous concurrez.

Nous attendons d'eux un travail d'auteur, qu'ils s'inscrivent dans une démarche artistique ou bien documentaire sur des points de vue divers : art, social, politique, culture, géographie (en Corse ou de par le monde), nature, environnement... directement liés à l'eau, thème de l'édition 2019.

L'eau dans tous ses états : solide (glace, neige...), liquide, et gazeuse (brouillard, nuage).

Mais aussi dans tous ses états économiques et environnementaux...

L'imagination doit être au pouvoir.

Nous attendons de vous un travail d'auteur, qu'il s'inscrive dans une démarche purement artistique ou bien documentaire sur des points de vue divers : art, social,

politique, culture, géographie (en Corse ou de par le monde), nature, environnement... directement liés à l'eau.

Le photographe déclare détenir les droits de copyright des visuels concernés et les autorisations de droits à l'image des personnes photographiées.

**Le dossier de sélection devra comporter les éléments suivants :**

- La **présente convention** signée.
  - Votre **série photographique**, composée de **20 images maxi**. Les images (photos ou compositions) seront envoyées en **Jpeg, 72dpi** (2000 pixels max pour le plus grand côté). Les images HD seront, ensuite, demandées aux photographes sélectionnés.
  - Une **photo du candidat**. Cette photographie peut être utilisée pour le blog, site internet et autres outils de communication du festival.
  - **4 images Haute Définition** : "*support communication*", pour la presse. Ces 4 images font partie de votre série, vous les enverrez donc **aussi** en HD.
  - Un **titre et un texte de présentation** de la série (1000 signes maximum)
  - Un **court texte de présentation** du photographe, ainsi que sa **biographie**.
- Le texte de présentation sera celui dont nous nous servirons pour la communication.

Tous les fichiers images devront être renommés comme suit : **prénomnomducandidat-numéro.jpg**, avec le prénom et nom du candidat, suivi d'un numéro unique à 2 chiffres (ex : micheldupont-05.jpg)

Les 4 images HD dites "*support communication*" seront renommées comme suit : **prénomnomducandidat-numéro-com.jpg** (ex : micheldupont-08-com.jpg).

La photo du candidat devra être aussi renommée : **prénomnomducandidat.jpg** (ex :micheldupont.jpg)

Si l'ordre de vos images est important dans votre série, merci de joindre au dossier une « **planche contact** » (format pdf) sur laquelle figurera vos images (format vignette) dans l'ordre.

**Important : les dossiers incomplets ou ne correspondant pas à la thématique ne seront pas pris en compte lors de la sélection.**

- Les résultats de la sélection seront connus dans le courant du mois de **juin**.
- Les photographes retenus seront informés par mail.
- La ville d'Ajaccio précise que les projets seront appréciés au vue de leur qualité et de leur pertinence artistique. Il ne s'agit en aucun cas d'une sélection « purement technique ». Il est important aussi de préciser que la sélection se fera en tenant compte de notre volonté de présenter différentes sensibilités photographiques autour de la thématique.
- Le festival est ouvert aux amateurs comme aux professionnels.
- La décision du jury est souveraine et sans appel.
- La ville d'Ajaccio s'engage à ne pas exploiter les dossiers non sélectionnés et les photos associées dans le cadre de son festival.

### **Tirage de l'exposition :**

Le photographe lorsqu'il est sélectionné, s'engage à faire parvenir dans les plus brefs délais à la direction de la culture, les fichiers en définition « maximum » (tiff 8 bits ou JPEG sans compression, ni ré-échantillonnage important, 300 dpi) de ses images pour impression de l'exposition.

- La ville d'Ajaccio prend en charge tous les frais techniques d'impression et d'installation.
- La ville d'Ajaccio définit la scénographie, l'emplacement et les formats à sa convenance.
- Les expositions seront pour la grande majorité exposées en extérieur.
- Le photographe accepte donc d'être exposé dans le lieu qui lui sera attribué.

### **Légende des photos, texte de présentation, ordre des photos:**

Un **texte de présentation** de la série est privilégié (1000 signes maximum), cependant des légendes sous chaque photographie y seront associées.

*Dans ce cas, le texte sera mis en place au début de la série.*

Cependant, pour les photos qui devront être légendées individuellement, le photographe fournira une « planche contact » en format pdf, comprenant photos et les textes. Ils devront aussi indiquer l'ordre des photos.

### **Communication :**

Le photographe accepte que les **4 visuels** "support communication", libres de droit, ainsi que son portrait, soient repris sur les outils de présentation et de promotion du festival (blog, site internet, réseaux sociaux, dossier de presse, bilan, flyers, affiches, presse,...).

### **Pendant le festival :**

La présence du photographe lors du festival, notamment pour la soirée d'ouverture, est vivement souhaitée et très appréciée.

C'est aussi le souhait de la ville d'Ajaccio de créer un moment de rencontre et d'échanges.

Le photographe pourra être sollicité par la Ville d'Ajaccio afin de participer à des visites commentées de sa propre exposition, ainsi qu'à une soirée conférence pour y présenter sa démarche et son travail.

La ville d'Ajaccio contactera directement le photographe pour lui proposer ces interventions. Il ne sera pas possible de rémunérer l'intervention du photographe pour ces sollicitations, le budget de la manifestation ne le permettant pas.

### **Restitution:**

A la fin du festival, seuls les tirages papier, en l'état sont mis gracieusement à la disposition du photographe.

Un envoi est possible mais les frais de livraison sont à la charge du photographe.

### **Catalogue du festival :**

Dans l'éventualité de l'édition d'un catalogue photographique du festival, le photographe accepte que tout ou partie de ses photos exposées, ainsi que son texte de présentation et sa biographie soient utilisés à titre gracieux par la Ville d'Ajaccio.

Ce catalogue sera réalisé par la Ville d'Ajaccio et vendu à son profit.

Les coordonnées et contacts du photographe seront mentionnés dans le catalogue.

La ville d'Ajaccio vous remercie de bien vouloir nous renvoyer cette convention signée.

Le candidat déclare accepter les conditions de la présente convention.

A : ..... Le :.....

Signature du photographe précédée de la mention « lu et approuvé » :

A : ..... Le :.....

Signature de l'organisateur, précédée de la mention « lu et approuvé »